



Commission Sportive

PV du 16/10/2020, saison 2020 / 2021

Présents : Laurent REA, Jeannine MOURGUES , Pascal PEZAIRE .

**Match 23085398 - Compétition : U18 / PHASE 1 / POULE D1 - 10/10/2020
GRPT NORD VELAY - AUREC F.C.**

Match arrêté

Après lecture du rapport de l'arbitre officiel de la rencontre, l'équipe de AUREC F.C a démarré la rencontre avec 10 joueurs, puis a été réduite à 7 joueurs à la 81ème minute de jeu suite à 3 joueurs blessés,
En conséquence l'arbitre a mis un terme à la rencontre (Art 159 des RG de la FFF), le score à ce moment-là était de 14 à 0 pour l'équipe de GRPT NORD VELAY .

Par ce motif, la Commission Sportive donne match perdu par pénalité à l'équipe du AUREC F.C pour en reporter le gain à l'équipe de GRPT NORD VELAY:

GRPT NORD VELAY : 3 points 14 buts
AUREC F.C. : 0 point 0 but

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel dans les formes et délais prévus à l'article 32 du RIC et 10 du règlement disciplinaire, selon le cas..

DISTRICT DE FOOTBALL HAUTE LOIRE

9bis, Place Michelet - BP 80080 - 43000 LE PUY EN VELAY
Tél : 0471059882 – pdumunier@haute-loire.fff.fr – <http://haute-loire.fff.fr>
Association régie par la loi du 1er juillet 1901-